Lycée Louis Armand

173 boulevard de Strasbourg 94130 – Nogent-sur-Marne 01.45.14.28.28

NOM (en majuscules):

FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION



Prénom :

ce.0940118t@ac-creteil.fr www.larmand.fr

l'administration

Classe <u>2021/2022</u> (entourez) : 2 ^{NDE} /1 ^{ERE} /T ^{LE} / BTS/ CFA
Paiement: il se fait à l'inscription selon les tarifs imposés par la région Île-de-France. Vous trouverez plus d'informations sur le site: www.iledefrance.fr/equitables Repas: tarif (au ticket) selon votre quotient familial de 1,54 € à 4,09 € (sous réserve de modifications régionales) Achat carte: carte sans contact: 6,15 € ou Carte magnétique: 3,15 €. Carte choisie:
Dans l'attente de la confirmation du tarif appliqué à votre enfant, veuillez verser entre 50 € et 100 € pour la carte et les premiers repas. Les anciens élèves conservent leur carte lors de la réinscription. Pour recharger ensuite la carte : 4 modes de paiement. Une fiche d'information vous sera remise à cet effet. Sur cette fiche vous trouverez la confirmation du tarif repas de votre enfant suite à son inscription et vos identifiants de connexion à votre espace famille.
Tarifs DP: en cas de dossier incomplet, photocopies incomplètes, <u>le tarif le plus élevé sera appliqué.</u> Si vous pouvez prétendre au tarif modulé, veuillez fournir les documents suivants, <u>même pour les réinscriptions</u> (attention : aucune photocopie ne pourra être faite dans l'établissement) :
1) RIB / IBAN du responsable financier (obligatoire). Ce RIB / IBAN doit être valable 1 an (année scolaire). Vous devez joindre le RIB même si vous l'avez déjà transmis l'année précédente au service intendance. Ce RIB est valable pour le versement de la bourse de votre enfant si le nom du bénéficiaire de la bourse est celui du RIB transmis. Veuillez agrafer votre RIB à ce document même si votre enfant ne souhaite pas s'inscrire à la demi-pension (autre motif de versement : bourse, aide, remboursement voyage).
Attention, veuillez signaler tout changement bancaire au service intendance du lycée Louis Armand. 2) Attestation nominative ORIGINALE de restauration scolaire envoyée chez vous par la Région Île-de-France (au nom de l'élève et pour 2021/2022)
 Si vous n'avez pas cette attestation nominative, merci de nous joindre: La photocopie du livret de famille (toutes les pages concernant les parents et les enfants); L'attestation récente fournie par la CAF <u>indiquant votre quotient familial</u> <u>ou</u> photocopie de la dernière attestation de paiement de la CAF si vous recevez des prestations <u>ou</u> photocopie du ou des derniers avis d'imposition sur les revenus perçus par toute la famille (veillez à ce que tous les chiffres apparaissent sur vos photocopies).
Le règlement de la demi-pension (fonctionnement, réservation, dégradation) se trouve dans le carnet de correspondance de l'élève.
Réservation: toute personne désirant déjeuner doit avoir réservé son repas à l'avance, soit sur internet (avant 9h30 le matin même), soit aux bornes présentes dans l'établissement (avant 10h00 le jour même). Le prix du repas est débité à la réservation. Aucun remboursement ne sera effectué si le repas réservé n'est pas pris, même en cas de maladie. Si l'élève n'a pas réservé son repas, il ne pourra pas déjeuner. En cas d'oubli de la carte d'accès mais si le repas a été réservé la veille, le passage se fera en fin de service (13h20) après accord de l'intendance (il faudra donner une preuve de son identité).
La carte d'accès est <u>personnelle</u> et valable pour toute la scolarité au lycée Louis Armand. Elle ne peut être ni prêtée, ni cédée à une autre personne. En cas de perte ou de vol, sa disparition doit être signalée sans tarder à l'intendance qui bloquera le compte. Toute nouvelle carte (perdue, détériorée) est remise contre paiement (6,15 € ou 3,15 € selon la carte choisie).
Remboursement : en cas de départ <u>définitif</u> de l'établissement, les repas, payés par la famille et restant sur la carte seront remboursés sur demande écrite (fournir le RIB du <u>payeur</u>). Les cartes ne sont pas remboursées. Modalité : les remboursements se font en fin de chaque trimestre. La date de la demande est prise en compte.
L'intendance : https://www.larmand.fr/ (service de restauration, espace réservations).
Signature avec la mention lu et approuvé : Cette fiche <u>signée</u> vaut inscription et acceptation du règlement de la demi-pension.
Cadre réservé à (CA – CRIF – IMPÔTS) :

Observation: